



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session
15-17 décembre 2008
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Documentation

Programme provisoire
E/ESCAP/CST/INF/1

Le programme provisoire de la séance inaugurale sera communiqué en temps utile.

b) Élection du bureau

Documentation

Liste provisoire des participants
E/ESCAP/CST/INF/2

Le Comité élira un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur pour conduire les travaux de la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire
E/ESCAP/CST/L.1

Ordre du jour provisoire annoté
E/ESCAP/CST/L.2

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire sous-réserve d'éventuels changements.

2. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique

Documentation

Mandat et fonctionnement du Comité de statistique
E/ESCAP/CST/1)

Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
E/ESCAP/CST/INF/4

Par sa résolution 64/1 sur la restructuration de son appareil de conférence, la Commission a créé le Comité de statistique en tant qu'organe subsidiaire indépendant de la Commission et l'a autorisé à se réunir une fois tous les deux ans.

Le document E/ESCAP/CST/1 contient le mandat adopté par la Commission dans sa résolution 64/1 pour tous les huit comités, y compris le Comité de statistique, qui constituent l'appareil subsidiaire de la Commission. Le document E/ESCAP/CST/1 contient en outre des informations générales visant à faciliter les délibérations sur les modalités de fonctionnement proposées du nouveau Comité de statistique, notamment sur les liens entre ses activités, telles qu'envisagées, et le système statistique international et les organismes et réunions régionaux et mondiaux concernés, ainsi que des informations générales sur le Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX). L'APEX a servi de mécanisme régional pour l'examen collectif des questions relatives au développement des statistiques qui se posent aux décideurs nationaux et de la contribution de la région de l'Asie et du Pacifique aux discussions menées à l'échelle mondiale au sein de la Commission de statistique de l'ONU durant la période de la restructuration de la Commission, de 2002 à 2008. L'APEX a tenu deux réunions, en 2005 et 2006 respectivement. Le document E/ESCAP/CST/INF/4 contient le règlement intérieur de la Commission, qui est présenté au Comité pour information.

Le Comité souhaitera peut-être établir des principes directeurs pour son bon fonctionnement aux fins de promouvoir le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Plus précisément, s'agissant de son mandat, il souhaitera peut-être examiner: a) son rôle en tant qu'instance intergouvernementale chargée de promouvoir, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le développement des statistiques, eu égard à ces liens avec d'autres instances, telles que la Conférence statistique de l'Asie de l'Est et la Commission de statistique de l'ONU et b) l'organisation de ses travaux entre ses sessions biennales qui pourrait se faire par le biais de modalités telles que le fonctionnement continu du bureau de la session jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau à la session suivante, des groupes de travail thématique où des équipes spéciales.

3. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Aperçu du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique
E/ESCAP/CST/2

Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011
E/ESCAP/CST/9

Statistics development: perspectives of subregional organizations
E/ESCAP/CST/INF/5

La documentation de base sur les délibérations relatives au développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique figure dans un aperçu régional établi par le secrétariat (E/ESCAP/CST/2) et une compilation de documents d'information (E/ESCAP/CST/INF/5) émanant d'organisations telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Commonwealth d'États indépendants, l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, qui exécutent d'importantes activités consacrées au développement des statistiques dans leurs sous-régions respectives.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les principaux progrès accomplis et problèmes rencontrés en matière de développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. En particulier, il souhaitera peut-être conseiller le secrétariat au sujet des facteurs qui influent sur la demande de statistiques officielles et de la manière d'en tenir compte lors de la fixation des priorités pour les systèmes de statistique nationaux et les efforts connexes de développement des statistiques.

L'examen du présent point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion de passer en revue les préparatifs pour l'établissement du rapport sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique à présenter à la Commission de statistique de l'ONU, à sa quarantième session, qui aura lieu à New York du 24 au 27 février 2009.

Le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur ses futures activités indiquées dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CST/9).

4. Coopération technique régionale dans le domaine du développement des statistiques

Documentation

Stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques
E/ESCAP/CST/3

Strengthening statistical training in the region and the role of the Statistical Institute for Asia and the Pacific
E/ESCAP/CST/INF/6

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CST/3, qui résume les principaux résultats des projets de coopération en cours de la CESAP dans le domaine des statistiques et définit une stratégie pour les activités futures, et du document E/ESCAP/CST/INF/6 de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) sur le renforcement de la formation aux statistiques dans la région et sur le rôle de l'ISAP.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les propositions contenues dans le document E/ESCAP/CST/3 et donner des directives au sujet de leur application.

5. Amélioration des statistiques par sexe : mesurer la violence à l'égard des femmes

Documentation

Mesurer la violence à l'égard des femmes: vers de meilleurs indicateurs
E/ESCAP/CST/4

Measuring violence against women: country perspectives
E/ESCAP/CST/INF/7

L'amélioration des statistiques par sexe va au-delà de la simple collecte et diffusion d'indicateurs ventilés par sexe. Il est nécessaire de produire des données sur des questions intéressant essentiellement les femmes qui ne sont pas couvertes par les statistiques officielles traditionnelles.

Le document E/ESCAP/CST/4 contient un examen des données disponibles sur la violence à l'égard des femmes et passe en revue les principaux problèmes que posent la collecte, l'utilisation et la diffusion des données sur cette question dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il contient aussi les recommandations des Amis du Président de la Commission de statistique de l'ONU sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes qui doivent être présentées à la Commission de statistique à sa quarantième session en février 2009.

Deux États membres ont été invités à évoquer les leçons tirées de leurs efforts pour résoudre les questions pratiques relatives à la collecte de données concernant les indicateurs de la violence à l'égard des femmes, telles qu'elles sont exposées dans une compilation dans leurs documents d'information (E/ESCAP/CST/INF/7). Le Comité souhaitera peut-être étudier une position commune de l'Asie et du Pacifique à l'égard des recommandations des Amis du Président de la Commission de statistique de l'ONU sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes.

Le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur ses activités futures destinées à mesurer la violence contre les femmes.

6. Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique

Documentation

Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique
E/ESCAP/CST/5

Statistical capacity-building activities to assist developing countries in implementing international standards in economic statistics: the role of the Asian Development Bank
E/ESCAP/CST/INF/8

À sa trente-neuvième session, tenue en février 2008, la Commission de statistique de l'ONU a adopté, en principe, le volume 1 du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, en guise de

nouvelle norme internationale, et réaffirmé le rôle du système en tant que cadre d'intégration des statistiques économiques. Le groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale présentera la stratégie du SCN, tel qu'il a été mis à jour, à la Commission de statistique à sa quarantième session en février 2009. D'autre part, la majorité des pays en développement de l'Asie et du Pacifique ne sont pas encore en mesure de se conformer aux règles minimum de la précédente norme (SCN 1993).

Le document E/ESCAP/CST/5, établi par la Division de statistique du secrétariat de la CESAP, en collaboration avec l'ISAP et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, explique les raisons à la base de l'adoption du Système de comptabilité nationale de 2008, qui apporte des changements substantiels au Système de 1993. Dans ce document, le secrétariat étudie les principales causes de la lenteur dans l'application des normes et définit des options pour un appui mondial et régional à l'amélioration des statistiques économiques et de la comptabilité nationale dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le document d'information E/ESCAP/CST/INF/8 établi par la Banque asiatique de développement contient un examen des résultats de son programme de renforcement des capacités statistiques et du plan connexe pour aider les pays en développement de l'Asie et du Pacifique à appliquer les normes internationales relatives aux statistiques économiques.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les facteurs qui entravent l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, l'applicabilité du Système de comptabilité nationale de 2008, ainsi que les modalités d'un plan d'action pour développer les statistiques économiques dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

7. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil

Documentation

Outils et solutions pour de meilleures données sur les naissances, les décès et les causes de décès

E/ESCAP/CST/6

Vers l'amélioration des statistiques de l'état civil : nouvelle initiative régionale financée par l'Agence australienne pour le développement international

E/ESCAP/CST/7

Improving death registration and certification in Thailand

E/ESCAP/CST/INF/9

De nombreux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique ont d'énormes difficultés à produire des estimations annuelles fiables de leur population. Le besoin de données fiables et à jour ventilées par âge et par sexe sur la population et les causes de décès est énorme dans de nombreux pays, où même le nombre total des naissances et des décès n'est pas connu. Comme la couverture des systèmes d'enregistrement des données d'état civil ne s'est guère améliorée ces

dernières décennies, de nombreux pays en développement ont été amenés à organiser des enquêtes spécialisées auprès des ménages afin d'obtenir les données dont ils ont besoin pour établir les estimations annuelles de leur population que requiert le processus de développement. Ces enquêtes ponctuelles peuvent produire des données approximatives sur les naissances et les décès mais, en raison de leur coût, elles ne représentent pas un moyen durable d'établir des estimations annuelles de la population et ne fournissent guère d'informations sur les causes de décès. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des données de l'état civil et de statistiques de l'état civil est la seule solution à long terme qui soit bénéfique à la fois pour les individus et la société.

Le document E/ESCAP/CST/6 présente de nouveaux outils et solutions pour établir des données de meilleure qualité et plus complètes sur les naissances, les décès et les causes de décès. Il contient un examen des travaux novateurs de l'Organisation mondiale de la santé, du Réseau de métrologie sanitaire et d'autres partenaires pour aider les pays à améliorer leurs statistiques de l'état civil. Il présente, en particulier, un outil pour évaluer la qualité des statistiques de l'état civil issues de l'enregistrement des faits d'état civil et quelque mesures que les pays peuvent utiliser provisoirement pour répondre à leurs besoins en informations sur les naissances, les décès et les causes de décès.

Le document E/ESCAP/CST/7 contient des renseignements sur une nouvelle initiative régionale financée par l'Agence australienne pour le développement international portant elle aussi sur les statistiques de l'état civil et, plus précisément, sur le renforcement des connaissances et des moyens de vérification pour améliorer les systèmes d'information sanitaire d'une manière plus générale.

Le document E/ESCAP/CST/INF/9 contient un examen des efforts de la Thaïlande pour rendre plus complète la couverture de ses statistiques d'état civil et améliorer la qualité de ses statistiques sur les causes de décès.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives concernant la participation de secrétariat aux initiatives régionales et mondiales pour améliorer les statistiques de l'état civil et la possibilité d'appliquer les principes directeurs et méthodes de l'Organisation mondiale de la santé/Réseau de métrologie sanitaire pour renforcer les systèmes de statistique nationaux.

8. Mesurer les progrès des sociétés

Documentation

Mesurer les progrès des sociétés: en quoi est-ce utile pour l'Asie et le Pacifique ?

E/ESCAP/CST/8

Measuring the progress of societies: country perspectives

(E/ESCAP/CST/INF/10)

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est la principale coordonnatrice du projet mondial de mesure des progrès des sociétés lancé officiellement en juillet 2008. Le projet trouve son origine dans la Déclaration d'Istanbul, principal résultat du deuxième

Forum mondial de l'OCDE sur les statistiques, les connaissances et les politiques, tenu à Istanbul (Turquie) en juin 2007. La Déclaration préconise un effort concerté pour définir et mesurer les progrès au XXI^e siècle, en mettant clairement l'accent sur le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. L'Organisation des Nations Unies figure parmi les six premiers signataires de la Déclaration.

Dans le document E/ESCAP/CST/8, l'OCDE présente les fondements du projet, soulignant en particulier son utilité pour la région de l'Asie et le Pacifique et sa complémentarité avec les initiatives régionales et mondiales connexes. En outre, une compilation de documents d'information (E/ESCAP/CST/INF/10) donne un aperçu de la situation dans différents pays de l'Asie et du Pacifique dans ce domaine.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives sur la participation possible du secrétariat en tant que partenaire du projet mondial.

9. Examen d'éventuels projets de résolution et de décision pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session

Les États membres sont invités à distribuer à l'avance leurs propositions, notamment les projets de résolution et de décision, sur les questions prioritaires relatives au développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Comité procédera à un examen technique de toutes les propositions et fera des suggestions quant à leur présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session.

10. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport du Comité de statistique

Documentation

Projet de rapport
E/ESCAP/CST/L.3

Projets de recommandations du Comité
E/ESCAP/CST/L.3/Add.1

Le Comité examinera et adoptera le rapport de sa première session pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session qui doit avoir lieu du 23 au 29 avril 2009.

- - - - -